



Assemblée Générale, Avril 2006

Observations préliminaires

Ceci est un projet de texte incomplet pouvant servir de base à l'engagement politique et aux actions de Dor HaShalom pour le prochain comité. Il s'inspire des différentes prises de position de notre organisation. Il est ouvert à tout complément, amendement, correction qui s'inscrit dans l'objet social de l'organisation et dans ses prises de positions récentes.

Il y a 4 ans... Dor HaShalom

En mai 2002, une centaine de jeunes juifs belges attachés à Israël lançaient dans le journal *Le Soir* un « Appel pour la paix ». Cet appel condamnait la logique de guerre du gouvernement israélien et marquait un soutien déterminé au Camp de la Paix qui, en Israël, s'oppose à cette politique agressive.

Dans le prolongement de cette initiative, les signataires ont décidé de former l'association « Dor HaShalom - Génération de la Paix ». Elle rassemble des jeunes qui défendent le principe d'une solution de compromis basée sur le respect des droits légitimes des deux peuples, israéliens et palestiniens. Ces droits sont définis par les résolutions pertinentes des Nations Unies visant à favoriser l'émergence d'une paix juste et durable. L'association entend réaliser son objet social d'une part en soutenant les acteurs qui agissent dans ce sens en Israël et, d'autre part en défendant le principe d'une telle paix au sein de la société belge en général et de la communauté juive de Belgique en particulier. Nous avons toujours privilégié l'ouverture vis-à-vis de tous ceux qui militent pour la paix afin de pouvoir réunir les forces du plus grand nombre.

Notre bilan d'activité témoigne de la réalisation concrète de notre objet social. Citons entre autres l'organisation de deux voyages de soutien au camp de la paix en Israël et de rencontre avec les sociétés civiles israéliennes et palestiniennes, l'inauguration d'une allée Yitzhak Rabin à Bruxelles à l'occasion des dix ans de son assassinat ou la conférence avec Amira Hass, seule correspondante permanente israélienne dans les territoires occupés.

Et demain...

Nous proposons à l'Assemblée Générale de confirmer nos principes et attentes par rapport aux protagonistes du conflit ainsi que d'approuver une série d'objectifs stratégiques. Un souci : garder une ligne cohérente, indépendante des aléas politiques, refuser de se laisser porter par l'air du temps.



A. En Israel-Palestine

Depuis notre création, nous aspirons et militons pour une solution politique au conflit israélo-palestinien basée sur le dialogue et le respect des droits des deux peuples.

En effet, nous sommes convaincus que l'on ne pourra aboutir à la paix que dans le cadre d'une négociation visant à concilier les droits légitimes des deux peuples tels qu'ils sont définis par les résolutions pertinentes des Nations-Unies. C'est pourquoi nous ne croyons pas qu'une politique basée uniquement sur une succession de retraits unilatéraux puisse aboutir seule à une solution définitive, acceptée et respectée par les deux parties. De plus, si la mise en œuvre de cette politique devait s'accompagner de l'annexion par la force d'une partie du territoire de la Cisjordanie, elle nous écarterait de la paix plutôt que de nous en rapprocher.

A notre sens, pour être juste et durable, l'accord de paix devra être basé sur le principe « Deux peuples, deux Etats » et permettre la réalisation effective des droits des deux peuples à l'autodétermination et à la sécurité. Les propositions émises à Taba ou dans les accords de Genève sont la preuve qu'une solution négociée est possible; une solution qui reconnaît Israël comme le foyer du peuple juif et la Palestine comme un Etat indépendant à l'intérieur des frontières de 1967. Cette solution est la voie naturelle pour donner un avenir aux générations futures.

Nous demandons donc aux gouvernements israélien et palestinien de s'inscrire dans une démarche de paix et de dialogue ce qui suppose de rejeter toute logique de force et de violence. C'est pourquoi nous rejetons les actes de terreur, l'occupation militaire, la poursuite de la colonisation en Cisjordanie, les assassinats extrajudiciaires et la poursuite de la construction du mur au delà des frontières de 1967, ainsi que les appels à la haine raciste ou antisémite.

Comme depuis notre création, nous continuerons à soutenir de toutes nos forces les mouvements et personnalités de paix, et à défendre leur légitimité, leur existence, leurs droits et leurs actions vis-à-vis de gouvernement parfois hostiles mais aussi auprès des autorités belges et européennes.

Nous sommes opposés aux sanctions qui de facto frapperaient non pas les gouvernements mais les peuples qui sont déjà victimes de crises économiques. A ce titre, nous sommes opposés tant au boycott des produits fabriqués en Israël (frontières de 67), des entreprises civiles ou des universités ; qu'aux sanctions qui visent à spolier le peuple palestinien de ses ressources économiques ou financières et de ses moyens élémentaires de subsistance.



B. Dans la communauté juive de Belgique

Outre la continuation de nos activités au sein de celle-ci (conférences, formations, voyages, débats), nous souhaitons :

- Appeler tous ceux qui, au sein de la communauté juive de Belgique, quelle que soit leur organisation, militent pour une solution négociée basée sur le respect des droits des deux peuples et non sur la violence ou les rapports de force unilatéraux, à travailler ensemble pour soutenir le camp de la paix en Israël et sensibiliser la communauté juive de Belgique à ces positions de principe.
- Organiser une célébration pour l'anniversaire des Accords de Genève.
- Lutter contre l'instrumentalisation de la peur à des fins idéologiques et l'imposition d'une lecture religieuse ou ethnique du conflit israélo-palestinien.
- Intensifier la diffusion d'information entre les différents voix présentes sur le terrain et nos publics cibles.

C. Points à discuter

- Devons-nous aborder d'autres sujets dans le cadre de nos activités (les problèmes sociaux économiques en Israël ou encore les questions d'identité en Belgique) ?
- Faut-il créer un lien structurel entre Dor HaShalom et un ou des partis politiques israéliens ?
- Devons-nous rentrer en contact avec le Hamas en tant que représentant légitime du peuple palestinien (pour une interview dans le Keshet par exemple) ?
- Devons-nous rentrer au CCOJB afin de porter la voix de notre organisation au sein des institutions juives ?